

## Justice

## « Attention, la colère précède la révolte »

**MAGISTRATURE** Secrétaire générale d'Unité Magistrats FO, Béatrice Brugère appelle à une refondation pour répondre à la colère que génère l'exercice de la justice

## INTERVIEW

**Vous titrez sur la colère qui monte, mais de qui parlez-vous ?**

Personne n'est satisfait. Les citoyens répètent de sondages en études qu'ils sont mécontents ; les magistrats se plaignent des conditions de travail, de la pression, du manque de vision et de l'idéologie gestionnaire ; nos partenaires institutionnels sont également en colère, la police évidemment mais aussi les experts, les psychiatres, les avocats, les associations... Chacun a ses raisons, mais l'exercice de la justice ne satisfait personne. Nous ne pouvons l'ignorer parce que la colère, signe de la souffrance, est l'étape qui précède la révolte, nourrie de désespérance. Il est temps d'écouter les attentes de la société en la matière et de tirer les leçons de nos échecs.

**Par quoi entamer la refondation que vous appelez de vos vœux ?**

L'idéologie du *new public management* résume la justice à une question de gestion et de chiffres, or nous voyons bien que cette vision chiffrée du monde ne fonctionne plus et que le ministère de la Justice arrive à saturation malgré des réformes incessantes. Pour ne pas affronter cette réalité, nous avons des mécanismes de régulation et de dissimulation de la réalité. Mais est-on en capacité de rendre justice ? La réponse est non. Nous devons nous interroger sur les valeurs que nous avons envie de protéger en premier lieu, ainsi que les normes qui dessinent les contours d'une société et nous appuyer sur des études sérieuses de criminologie pour lutter de manière efficace contre la criminalité. La justice doit redevenir un bien commun au nom de l'intérêt général et ne peut appartenir à quelques-uns ou être politisée.

**Vous abordez la question des priorités multiples qui font perdre de vue les principes de la justice. Que voulez-vous dire ?**

Trop de normes pénales sont édictées sans que nous ayons les moyens de poursuivre et cela crée une illusion parce que nous n'avons pas les moyens de cette pénalisation. Même chose avec une surréglementation. D'autant que paradoxalement, nous n'avons pas la culture de la sanction et du contrôle efficaces ! Résultat c'est l'effondrement de l'autorité, car on ne respecte jamais la parole donnée. Quand tout est prioritaire, rien ne l'est plus. Devant l'afflux de dossiers, nous devons trier... et nous trions sur des critères parfois aléatoires qui sont une rupture d'égalité des citoyens devant la loi et qui créent des injustices. Notre mission, c'est d'appliquer la loi pour tous, de protéger les plus

faibles, d'assurer la paix civile et de garantir les libertés. Il faut se recentrer sur l'essentiel et la qualité des décisions avec d'autres modalités pour rendre justice. Une fois les principes définis, il faut aussi s'interroger sur la bureaucratie et son inertie, les procédures interminables, les recours sans fin, l'hypertechnicité du droit qui nous fait perdre de vue l'exigence de justice.

**Mais il faudrait tout réécrire !**

Exactement : le système est mauvais parce qu'incohérent. Le choc de simplification nécessaire est celui d'une réécriture totale. Il faut se recentrer sur certaines valeurs : exiger la loyauté, protéger la présomption d'innocence et le contradictoire. Mais il faut aussi sanctionner le mensonge dans la procédure, simplifier cette dernière, réduire l'hyperconsommation de droit ou le nombre de nullités possibles, s'interroger sur l'exécution des peines... Le déséquilibre de la procédure choque considérablement les victimes. Est-il compréhensible qu'un détenu puisse faire une nouvelle demande de libération chaque jour, sans élément nouveau par exemple ? Il faut revenir à la base : qu'a-t-on le droit de faire ou non dans notre société et que risque-t-on pour cela ?

**« Notre mission, c'est d'appliquer la loi pour tous »**

**Les magistrats sont souvent pointés du doigt. Comment résumeriez-vous la distribution des responsabilités dans ce constat ?**

Je ne veux éluder aucune responsabilité mais notre système d'organisation du travail a mis en place un quasi-régime d'irresponsabilité par le morcellement de l'action et des tâches qui en plus ralentit la justice ! Il y a trop d'acteurs qui interviennent dans une procédure mais pas assez de collégialité. Entre ceux qui enquêtent et ceux qui jugent, il est difficile de dire qui est vraiment responsable : c'est toute une chaîne sauf pour des erreurs ou des comportements individuels très caractérisés. Il n'y a pas un magistrat, mais plusieurs qui interviennent jusqu'à l'application des peines, qui peut modifier en profondeur l'exécution... Qui est responsable ? La loi, la politique pénale, la hiérarchie, le manque de moyens, la lenteur des enquêtes, le premier magistrat, le dernier ?

**Faut-il relativiser la politisation d'une partie des magistrats ?**

Ce n'est pas le problème majeur, même s'il est important. Il y a en

revanche la question de l'immense place accordée à la subjectivité des magistrats ou à l'interprétation. Celui-ci a par exemple la capacité d'écarter une norme au profit d'une autre au nom de la proportionnalité ! Il doit également aménager les peines. Il faut réévaluer certains principes au regard de leur pertinence et de leur application réelle. Il faut enfin se poser la question des carrières. Nous n'avons pas de gestion des ressources humaines adaptée dans ce ministère et nous le payons cher. La justice est rendue par des femmes et des hommes, et la question de la sélection, de la formation et de la carrière est centrale. Notre système est encore immature et peu transparent, il faut une grande réforme du Conseil supérieur de la magistrature pour plus de pluralisme. Il faut également interroger le rôle et la place des syndicats dans les carrières ainsi que le rôle et la responsabilité de la hiérarchie.

**Vous insistez sur la responsabilité du politique...**

Pour une raison simple : le magistrat est encadré par la loi et ce n'est pas lui qui la vote. Pas plus qu'il ne décide de la politique pénale ou de la complexification de la procédure. Si la justice est impactée par les alternances politiques cela prouve bien qu'elle est trop politisée... Il existe des possibilités de neutraliser en partie les risques de politisation, par les modalités de nomination, de gestion de carrière, d'organisation des institutions, une déontologie forte basée sur l'impartialité et la probité.

**Au-dessus des magistrats, et du législateur, on trouve aussi les « cours suprêmes » auxquelles vous accordez également une responsabilité particulière ?**

Il y a trois enjeux : d'abord la question des hommes qui les composent et de leurs nominations parfois très politiques. Il y a ensuite la question de la hiérarchie des normes puisque ces cours prennent les décisions qui ont le plus de conséquences dans la manière de rendre la justice. Enfin, elles posent la question du contenu et des valeurs qu'elles défendent, qui interrogent la liberté des citoyens à adhérer aux normes qui régissent la vie en société. Or, la critique est importante puisque ces cours ont désormais le pouvoir éminemment politique de décider ce qui doit primer entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. L'enjeu est également de définir le périmètre d'intervention des juges et de savoir qui a le dernier mot : les juges européens, le politique, la souveraineté nationale ? ●

PROPOS RECUEILLIS  
PAR CHARLOTTE D'ORNELLAS

Béatrice Brugère  
en janvier 2024.



BÉATRICE  
BRUGÈRE

JUSTICE :  
LA COLÈRE QUI  
MONTE

JUSTICE :  
LA COLÈRE QUI MONTE  
BÉATRICE BRUGÈRE  
L'OBSERVATOIRE  
283 PAGES, 22 EUROS

